Le Conseil d'Etat annule les municipales de Givors (69) : Mohamed Boudjellaba (EELV) accusé d'avoir des « attitudes véhémentes, voire d'intimidations sur des électeurs » (MàJ : Réélu avec 50,8 %)

13/12/2021 à 6h45



MàJ 13/12/2021

Le second tour opposait les listes de Christiane Charnay ("Givors en grand 2021", gauche unie), de Mohamed Boudjellaba ("Construisons ensemble", gauche écologiste) et de Fabrice Riva ("Givors fière", divers droite). C'est le maire sortant, Mohamed Boudjellaba, qui l'a emporté, avec 50,8% des suffrages.

Le Progrès

20/10/2021

Au mois de février 2021, l'élection de Mohamed Boudjellaba en 2020, maire EELV de Givors, avait été annulée par le tribunal administratif de Lyon. La juridiction lyonnaise avait invalidé le scrutin en raison "*d'attitudes véhémentes, voire d'intimidations sur des électeurs*" lors du second tour.

Selon un jugement dont *Le Progrès* a pris connaissance, le Conseil d'État vient d'annuler les élections municipales de 2020 comme le préconisait le rapporteur public à l'audience du 8 octobre dernier. Ce dernier avait relevé « de graves agissements » dans deux bureaux de votes dans un quartier de Givors.

La requête du maire (gauche écologiste) Mohamed Boudjellaba a été rejetée à la grande satisfaction de l'ex-maire communiste Christiane Charnay qui avait mené la liste Union de la gauche et était à l'origine du recours.

Le Progrès / LyonCapital

En Lien :

> *Le maire EELV de Givors (69), Mohamed Boudjellaba, insulte un élu d'opposition en conseil municipal — https://t.co/0e7ttL9k3J pic.twitter.com/Ek8XBYDpC0*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) June 28, 2021*